

Règlement T-RAID'X - Formules sport et découverte

28 avril 2019

1. Nature de la manifestation

Le T-Raid'X est un raid multisport.

« Le raid multisport de nature est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe et en mixte mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire ».

2. Organisateur

Le T-RAID'X est organisé par l'association LES TYRANNOSAURES (association type loi 1901 – W625001139) dont le siège social est au 3 rue d'Alsace 62570 WIZERNES

L'association LES TYRANNOSAURES, par son affiliation en qualité d'organisateur à la Fédération Française de Triathlon, est assurée pour les garanties Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours contractées sur le contrat ALLIANZ n°54050159 souscrit par la F.F.TRI.

La manifestation est inscrite au calendrier fédéral de la Fédération Française de Triathlon.

3. Format des épreuves

Formule sport

Equipes : de 2 personnes ayant 16 ans révolus au 27 avril 2019 et dont l'un a plus de 18 ans

Autorisation parentale : pour les mineurs

Composition des équipes : Les équipes peuvent être mixtes, féminines, masculines.

Assistance : L'assistance matérielle pour une équipe par une personne extérieure lors de l'épreuve est interdite.

Durée maxi : 6 heures non-stop sans épreuves nocturnes

Distance maximale : 70 km

Dénivelé maximal : 400 m

Terrain : campagne, forêt, ville, marais

Type d'épreuves :

- Course d'orientation et trail, au maximum approximativement 27 km en plusieurs sections
- VTT en orientation, au maximum approximativement 30 km en plusieurs sections
- Run&Bike en orientation, au maximum 7 km en plusieurs sections
- Canoë, au maximum 5 km en une section en eau tranquille
- Jeux d'adresses

Ravitaillement : Raid en semi-autosuffisance

Ces données sont à titre indicatif et susceptibles d'être légèrement modifiées

Formule Découverte

Equipes : de 2 personnes ayant 12 ans révolus au 27 avril 2019 et dont l'un à plus de 18 ans

Autorisation parentale : pour les mineurs

Composition des équipes : Les équipes peuvent être mixtes, féminines, masculines.

Assistance : L'assistance matérielle pour une équipe par une personne extérieure lors de l'épreuve est interdite.

Durée maxi : 4 heures non-stop sans épreuves nocturnes

Distance maximale : 35 km

Dénivelé maximal : 200 m

Terrain : campagne, forêt, ville, marais

Type d'épreuves :

- Course d'orientation et trail, au maximum approximativement 27 km en plusieurs sections
- VTT en orientation, au maximum approximativement 30xx km en plusieurs sections
- Run&Bike en orientation, au maximum xxx km en plusieurs sections
- Jeux d'adresses

Ravitaillement : Raid en semi-autosuffisance

Ces données sont à titre indicatif et susceptibles d'être légèrement modifiées

4. Inscription

5.1 Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font en ligne sur le site :

<https://t-raid-x.adeorun.com/>

Le raid sport est limité à 60 équipes maximum.

Le coût de l'inscription par équipe est de 56 €

Le raid découverte est limité à 60 équipes maximum.

Le coût de l'inscription par équipe est de 36€

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé:

- s'acquitter des droits d'inscription
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT, sports d'eau vive, épreuves de cordes) et en tous les cas spécifiés « en compétition ». *
- **Aucun concurrent ne prendra part à la manifestation sans licence valide ou sans ce certificat médical !!!**

5.2 Conditions d'annulation d'inscription et de remboursement :

Il est possible d'annuler son inscription jusqu'au 21 avril minuit, 50% du montant de l'inscription resteront cependant acquis à l'organisation pour frais de gestion et dépense déjà engagées.

Toutes les dépenses inhérentes à la manifestation étant engagées, plus aucun remboursement ne pourra avoir lieu après le 21 avril minuit.

5.3 Modification de parcours / Annulation

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

* Dégradation des conditions météorologiques ;

* Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain ;

- * Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents) ;
- * Progression trop lente de certaines équipes ;
- * Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.

5. Participants

5.1 Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

Les participants devront uniquement emprunter les zones autorisées du raid, l'utilisation des routes et espaces hachurés en rouge sur les cartes est formellement interdite. Toute fraude entraînera la responsabilité exclusive du contrevenant et la disqualification de son équipe.

Les concurrents n'ont en aucun moment priorité. L'épreuve se déroule dans le strict respect du code de la route. Aucune priorité n'est accordée aux participants sur les voies ouvertes à la circulation. Le respect des autres usagers sur les chemins et autres espaces empruntés (piétons, autres vélos) est de règle.

Des personnes pourront être placées par l'organisation aux passages de routes qu'elle juge important de signaler. Ces signaleurs sont là pour indiquer aux concurrents qu'ils sont sur un passage ou une portion où ils doivent redoubler de vigilance et en aucun cas pour bloquer la circulation pour le passage des concurrents. Les concurrents sont dans l'obligation de suivre les consignes données par les signaleurs sous risque de disqualification.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront mises hors course.

5.2 changement d'équipier

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

5.3 responsabilité des participants

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur (parc...).

6. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Chaque concurrent, par la possession d'une licence FFTri ou par la souscription obligatoire du Pass Compétition FFTri pour la manifestation, est assuré pour les garanties Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours contractées par la FFTri.

Les licenciés FFTri sont de plus, s'ils ont conservé cette option, assurés pour les garanties Individuelle Accident.

Il est de la responsabilité des autres participants de contracter individuellement une Individuelle Accident.

7. Classement et chronométrage

7.1 Chronométrage:

Le chronométrage se fera au moyen du sportident.

7.2 Classement

Le classement sera effectué grâce aux nombres de points cumulés dans les sections dont peuvent être déduits des pénalités.

En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le temps de course qui départagera les équipes.

Des lots seront remis aux premiers concurrents (1ers, 2èmes ;3èmes) de chaque catégorie (hommes, mixtes, femmes).

Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 100 mètres.

7.3 Pénalités

3 catégories de pénalités seront appliquées (*les valeurs vous seront données dans l'exposé de course*) :

- les pénalités de points pour balise non poinçonnées, balises poinçonnées dans le mauvais ordre, barrière horaire non respectée, carton de pointage perdu, absence de matériel obligatoire, non-respect des consignes de propreté du parcours, des lieux d'accueil, du parc VTT, etc...., l'abandon de détritrus sur l'ensemble du parcours.

- la mise hors classement pour assistance extérieure, puce de pointage perdue, pour non-respect des consignes donnés par les signaleurs routiers, passage par zone ou route interdite, utilisation de moyens de déplacements non autorisés, utilisation d'un gps pour guidage (hors enregistrement), changement d'équipier pendant l'épreuve, manquement d'un matériel de sécurité obligatoire.

- la mise hors course pour non-respect des règles de sécurité indiquées dans le Road Book et lors du briefing, du code de la route. La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires. non-assistance à personne en danger, abandon d'un équipier en dehors d'un point de contrôle (hors cas de force majeure)

7.4 réclamation/jury de course

Un jury sera composé du directeur de course, d'un membre de l'organisation et du GECman pour étudier les réclamations.

Celle-ci devront se faire aux points validation des cartons de pointage au bénévole dédié ou de récupération des données du sportident au GECman pendant la durée de l'épreuve. Dans le quart d'heure suivant l'arrivée auprès du directeur de course pour les dernières épreuves de la course.

8. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ.

L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

- **obligations:** Tout concurrent devra porter le matériel obligatoire.
- **Aptitudes requises des concurrents :**

Tout concurrent atteste savoir nager. (formule sport)

Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole, de nuit ou par temps de brouillard.

Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.

Pour les épreuves en autonomie: Les participants doivent être capables de gérer leur sécurité dans le cadre d'une aventure pleine et entière. La participation au Raid nécessite la parfaite autonomie de tous les membres de l'équipe dans les conditions les plus variées : gérer ses efforts, chaque raider doit maîtriser les techniques traditionnelles de progression et de sécurité propres à chaque discipline.

- **prêt matériel**

Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Tout prêt de matériel donnera lieu à la perception éventuelle d'une caution du montant de la valeur à neuf du matériel prêté. Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

- **Abandon-hors course :**

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs.

En cas d'abandon d'un concurrent, il n'est pas possible à son équipier de continuer hors classement.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

9. Moyens d'intervention

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

10 Equipement Obligatoire

Par concurrent : système d'hydratation – couverture de survie – le dossard fourni par l'organisation – un sifflet

1 VTT – 1 casque norme CE (vtt, canoë (*formule sport*) et runbike) – sac à dos avec ravitaillement personnel pour la durée du raid (liquide et solide).

Par équipe : un téléphone portable (fournir le numéro à l'organisation à l'inscription à confirmer durant le temps d'accueil)

Le matériel utilisé par les concurrents devra impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

Matériel conseillé : un vêtement de pluie dans un sac à dos ou sur soi toute la course – pochette étanche pour documents de course – porte-carte VTT – guêtres - 1 crayon – 1 boussole - une trousse de 1ère urgence - une protection étanche pour le téléphone.

Matériel fourni par l'organisation : le dossard (prévoir épingles à nourrice), les road-book et les cartes pour les différentes épreuves, le matériel des ateliers d'adresse, ravitaillement en eau, + pour la formule sport : 1 canoë par équipe, les gilets de sauvetage, les pagaies/rames,

Matériel interdit : GPS de randonnée avec affichage de carte, vélo à assistance électrique, vélo tout chemin

Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

11 Mentions techniques :

Canoë-Kayak (formule sport uniquement):

Les gilets de sauvetage devront être portés en permanence.

Les chaussures fermées sont obligatoires. Le port de sac est interdit avec le gilet de sauvetage.

Les sacs devront être stockés sur l'embarcation à condition de ne pas se trouver entre les jambes ni dans le trou d'homme des kayaks.

Le port du casque n'est pas obligatoire mais vous aurez à l'emmener avec vous car vous en aurez besoin à l'arrivée et nous ne vous le transporterons pas.

Run & Bike :

Le port du casque homologué CE est obligatoire, jugulaire fermée.

Les concurrents doivent rester ensemble. Il est interdit de monter à plusieurs sur le support.

Le système de tractage est interdit en run&bike.

VTT:

Le port du casque homologué CE est obligatoire, jugulaire fermée.

En cas d'utilisation d'un système de traction, celui-ci devra être largable à tout moment par le tracté et ne jamais être utilisé en descente. Les extrémités et protubérances doivent être protégées et les portes cartes doivent être réalisés sans bord saillant.

11. Respect des sites naturels et propriété privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

13 Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés, en leur demandant d'appliquer des sanctions adaptées.

14 Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

15 Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.